



Débutants



SNUipp-FSU 31 - 05 61 43 60 62 - snu31@snuipp.fr

Un stage syndical pour vous!

Vous débutez dans le métier et vous vous posez de nombreuses questions (affectations, postes, rôle du syndicat dans les instances paritaires...).

Comme chaque année, le SNUipp-FSU 31 organise un stage « début de carrière » le

Vendredi 16 mars et le **mardi 20 mars** afin de répondre au mieux à celles-ci.

Lors de cette journée les délégué(e)s du personnel du SNUipp vous aideront dans la saisie du mouvement. Vous pourrez également poser des questions sur vos droits et votre carrière.

Le SNUipp-FSU défend l'idée d'une transformation de l'école dans le sens de la réussite de tous.

Cela passe par des revendications de moyens, mais aussi par des réflexions pédagogiques.

C'est pourquoi nous proposons aussi certaines pistes en lien avec les revendications des personnels.

Attention
Inscription auprès du
DASEN avant le 16 et 20
février !

Le SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU est né en 1992, il fait partie avec 20 autres syndicats de la **Fédération Syndicale Unitaire (FSU, première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture)**. Il est né d'une volonté commune de créer les conditions de la **réussite** de tous les élèves d'autant que le lien entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales existe toujours. Le SNUipp-FSU défend pour cette raison un service public d'éducation qui offre à chaque enfant, quelle que soit son origine, une éducation qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. **L'unité syndicale** est une préoccupation permanente qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. **L'information et la défense des personnels dans la transparence et l'équité** sont également des missions du SNUipp-FSU, particulièrement grâce aux représentants du personnel élus dans chaque département.

Mais le SNUipp-FSU, ce n'est pas que cela. Il se bat :

- pour la transformation de l'école (plus de maîtres que de classes, travail en petits groupes, abaissement des effectifs par classe, plus de concertation et de travail en équipe...).
- pour réfléchir sur les problèmes de société (prendre en compte les grands problèmes de société, construire avec d'autres des propositions pour combattre le chômage, l'exclusion Pour tout cela, il s'appuie notamment sur ses adhérents.

Vendredi 16 mars

ou

Mardi 20 mars

Stage début de carrière

Aide au mouvement, questions de carrière, métier ...

Inscrivez-vous dès maintenant !

Participer à un stage syndical, c'est l'occasion :

- de débattre,
- d'échanger avec la profession,
- d'avoir les bonnes réponses à ses questions,
- de réfléchir ensemble,
- de partager un moment

Stage 16 ou 20 mars

Vendredi 16 mars ou mardi 20 mars 9h-16h30

Lieu à définir Local de la FSU 31 ou ESPE croix-de-pierre

Tous les personnels (stagiaires y compris) ont droit à 12 journées/an de stages de formation syndicale, que ce soit sur temps de classe ou sur temps à l'ESPE pour les stagiaires. A vous de choisir ...

1 Envoyer un courrier de demande de congé pour stage **1 MOIS AVANT** le début du stage (16/20 février).

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à écrire à la main et à transmettre au DASEN sous couvert de l'EN)

NOM Prénom
Grade et Fonction
Ecole

Date:

À monsieur le Directeur Académique, sous couvert de Madame ou Monsieur l'EN de
Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le 16 (ou 20) mars 2018.

Ce stage se déroulera à Toulouse, il est organisé par la FSU sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

2 Envoyer un mail à snu31@snuipp.fr pour nous confirmer votre inscription

3 Le programme

9h : Accueil des stagiaires - Introduction et présentation du stage

9h30 : Le SNUipp, les commissions paritaires, kézako?

Rôle du syndicat et instances paritaires

10h30 : Le projet éducatif du SNUipp-FSU

12h00: Repas

13h45: Le mouvement départemental et autres questions administratives

Le mouvement départemental : comment ça marche ?

Les différents types de postes - Aide à la saisie des vœux

16h00 : Clôture du stage / bilan

Après le stage, possibilité de rester avec des délégués du personnel pour travailler sur la saisie de vœux de la 1ère phase.



En règle générale, il se déroule en 3 temps (s'y ajoute une phase de

réajustement à la rentrée). Les Professeurs des Ecoles Stagiaires sont normalement essentiellement concernés par les 2 premières phases.

Les dates du mouvement 2018

La période (3 semaines) d'ouverture du serveur pour la première phase devrait être comprise entre le 8 mars et le 2 avril.

Nous vous communiquerons les dates précises lorsqu'elles seront connues.

Le Barème:

AGS + SP

- **AGS*** au 01.01.2018 : 1 point par an d'ancienneté, 1/12ème de point par mois d'ancienneté et 1/360ème par jour
- **SP: 1point par enfant** de moins de 20 ans né entre le 01/01/1998 et le 31/12/2017.

Le mouvement Intra Départemental (en bref...)

Phase 1: informatisée

Saisie des vœux via I-Prof (SIAM).

L'administration publie sur un site dédié la liste des postes vacants et susceptibles de l'être et toutes les circulaires et annexes précisant le fonctionnement du mouvement.

Aucune priorité pour les PES n'est accordée sur cette phase autre que celles liées au handicap (agent, conjoint ou enfant).

Phase 2: Informatisée

Même procédure de saisie qu'en phase 1.

Les PES bénéficient d'une **priorité relative** (après les mesures de carte scolaire et les priorités handicap et santé).

Les PES sont essentiellement affectés à cette phase.

Phase 3: manuelle

Il n'y a pas de publication de liste de postes ni d'émission de vœux pour les collègues restés sans affectation. L'administration affecte, en respectant le même ordre de priorité que pour la phase 2, en fonction de vœux géographiques ou de niveau d'enseignement transmis par le biais d'une fiche d'observations.